

Lettre aux élus

Direction départementale des Finances publiques de l'Ardèche

Le Mois de l'Innovation Publique 2020



FINANCES
PUBLIQUES

Novembre 2020

Mesdames et Messieurs les élus,

Le mois de novembre 2020 a été l'occasion pour la DDFiP de l'Ardèche de participer activement au Mois de l'innovation publique.

Cette manifestation est l'occasion de souligner les efforts de modernisation de mon administration. L'objectif des cadres et agents de ma direction est de rendre un meilleur service à nos partenaires, en vous préparant aux évolutions à court et moyen terme tout en s'adaptant à vos besoins et vos contraintes.

Cela fait la quatrième année que nous participons à cette démarche, que nous avons une nouvelle fois décidé de dédier aux collectivités locales, car de nombreuses évolutions sont en cours et vont se mettre en place dans les prochaines années. Il apparaissait donc utile de faire un point, même synthétique, sur ces évolutions, afin faciliter votre compréhension de ces réformes touchant tant à nos procédures qu'à notre organisation.

Ces moments d'échanges d'information sont essentiels pour favoriser un partenariat serein entre nos organismes et contribuent à rendre notre coopération plus efficace.

En raison du contexte sanitaire, nous avons dû nous adapter et innover. Nous avons ainsi décidé de nous engager dans l'utilisation des nouveaux outils de communication. Nous avons ainsi organisé un Facebook live, en partenariat avec la préfecture de l'Ardèche, qui a rassemblé près de 7.000 vues. Nous vous avons également proposé trois webinaires, qui ont réuni chacun une trentaine de collectivités.

Au cours de ces présentations, il vous a été fait part de certaines expérimentations auxquelles vous pourriez prendre part. Je vous invite à y participer, en prenant contact avec mes services.

Devant le succès de ces événements, nous aurons l'occasion de renouveler ces actions de communication, voire même de les étendre à d'autres métiers de notre Direction.

DDFiP de l'Ardèche
11 avenue du Vanel
BP 714
07 007 PRIVAS CEDEX

Pour nous contacter :
ddfip07@dgfip.finances.gouv.fr

Jean-François GRANGERET
Directeur départemental des Finances publiques de l'Ardèche



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

impots.gouv.fr

un site de la direction générale des Finances publiques

Quatre actions ont été organisées cette année dans le cadre du mois de l'innovation publique :

- un **Facebook live** diffusé sur la page de la Préfecture de l'Ardèche le 16/11, visionné par près de 7000 personnes
- trois **webinaires** à destination des collectivités ardéchoises :
 - les nouvelles modalités de partenariat en matière de Dépenses, le 19/11, ayant réuni 44 participants, dont 35 collectivités
 - les nouveaux outils pour faciliter la Recette, le 20/11, ayant réuni 39 participants, dont 31 collectivités
 - les nouveaux outils pour améliorer la qualité des comptes, le 23/11, ayant réuni 34 participants, dont 25 collectivités

Il s'agit du seul évènement organisé en Ardèche dans ce cadre. Dans la Région, 13 autres évènements ont été organisés, dont un seul autre était destiné aux décideurs locaux.

Ces nouvelles modalités de communication ont remplacé les habituelles réunions en présentiel, compte-tenu du contexte sanitaire.

Un bilan très positif en est tiré, car elles permettent, sur une durée courte et sans nécessiter de déplacements, de faire partager des informations importantes. Les outils utilisés, Facebook et GoToMeeting, ont également donné toute satisfaction, même si quelques améliorations dans leur utilisation seront à prévoir.

Il sera de nouveau utilisé ce mode de communication à distance sur d'autres sujets, sans toutefois mettre fin aux réunions en présentiel qui ont d'autres avantages, en particulier celui de permettre des temps d'échanges plus importants entre les participants.

Pour en savoir plus :

- [Le diaporama du Facebook live](#)

Les nouveaux outils pour faciliter la Recette

Lors du webinaire, il a été présenté deux dispositifs :

La **dématérialisation des Avis des sommes à payer**. En plus des économies de papier et d'affranchissement, cette dématérialisation permettra d'insérer les ASAP au sein d'un Espace Numérique Sécurisé Unique (ENSU) au bénéfice des usagers. Cela nécessite à la fois la généralisation du PES ASAP (qui évolue pour intégrer une Pj et s'adapte aux rôles) et une fiabilisation de la base « tiers ».

Le **paiement sur internet** (Payfip) est un dispositif simple et rapide à mettre en place, qui doit être proposé aux usagers par toutes les collectivités ardéchoises d'ici 2022. A ce jour, cette modalité de paiement est proposée dans 54 % des collectivités. Lorsque le paiement internet n'est pas possible (droits au comptant), un paiement par carte bancaire doit être proposé.

Pour en savoir plus :

- Le [Diaporama](#)
- La vidéo de présentation des moyens de paiement
- Le dépliant sur Payfip

Vos correspondants départementaux :

Frédéric PRAs et Amandine BOIRON

ddfip07.pgp.spl-pes@dgfip.finances.gouv.fr pour les questions relatives à la dématérialisation

ddfip07.pgp.cmp@dgfip.finances.gouv.fr pour les questions relatives aux moyens de paiement (payfip)

Les nouveaux outils pour améliorer la Qualité comptable

Lors du webinaire, en plus d'un rapide point sur la situation ardéchoise, il a été présenté trois grandes évolutions à venir, toutes en cours d'expérimentation avant leur déploiement :

La fiabilisation des comptes des collectivités, à travers le déploiement des dispositifs suivants :

- **certification** pour les collectivités les plus importantes
- **attestation de fiabilité** pour les collectivités de plus de 10.000 habitants
- **synthèse de la qualité des comptes** pour les collectivités de 3.500 à 10.000 habitants

Le déploiement de la nomenclature **M57** à compter de l'exercice 2024

Le déploiement du **Compte financier unique** à compter de l'exercice 2024

Deux **expérimentations** peuvent être ouvertes aux collectivités ardéchoises :

- 1 ou 2 collectivités pour expérimenter dès 2021 la synthèse de la qualité des comptes
- quelques collectivités pour adopter la M57 dès 2022 en plus des 6 déjà expérimentatrices, et 50 % des collectivités en 2023

Toute candidature ou demande de renseignement sur ces expérimentations sont à adresser à votre comptable et au service Secteur local de la Direction ddfip07.pgp.spl@dgfip.finances.gouv.fr, à l'attention de Fabienne SAUTIERE.

Pour en savoir plus :

- Le [Diaporama](#)
- La vidéo de présentation des Nouveaux outils en matière de qualité comptable
- La vidéo de présentation de la M57
- Le dépliant sur la fiabilité des comptes locaux

Les évolutions de la relation ordonnateur / comptable sur la chaîne de Dépense

Lors du webinaire, il a été présenté deux modalités d'organisation :

Le **Contrôle allégé en partenariat (CAP)**:

- concerne en priorité les principales collectivités du Département (EPCI, hôpitaux, communes les plus importantes)
- pour des natures de dépenses définies (payes, autres dépenses de fonctionnement...)

Le **Service facturier (SFACT)** :

- concerne des collectivités émettant au-moins 12000 mandats
- peut se développer avec la mutualisation des moyens au sein des collectivités (par exemple, mutualisation des secrétaires de Mairie en matière budgétaire et comptable)

Pour en savoir plus :

- Le [Diaporama](#)
- Le dépliant sur le Service facturier
- Le dépliant sur le partenariat ordonnateur / comptable

Si vous êtes intéressés par l'un de ces deux dispositifs (ou par les deux), vous pouvez contacter Yves LACHAUX (ddfip07.pgp.spl@dgfip.finances.gouv.fr), correspondant départemental, pour une présentation au sein de votre collectivité en visio-conférence ou en présentiel.